

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 4 octobre 2022 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 28 septembre 2022

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Anke MEUNIER, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Vincent CORNILLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Eliane DANH SANG, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Thierry GALIN.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

**DEL 2022-10-15**  
**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L542-2,

Vu l'avis du Comité technique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Considérant la nécessité de mettre à jour annuellement le tableau des emplois afin de disposer d'un document reflétant au plus juste l'effectif de la collectivité, correspondant aux emplois budgétés,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de supprimer des grades devenus vacants suite à des avancements de grade, promotions internes, réussites à concours ou examens professionnels, mutations, détachements, départs en retraite et disponibilités,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir supprimer les grades suivants :

Filière	Grade	Nb de postes à supprimer
Administrative	Attaché territorial à temps complet	2
	Rédacteur à temps complet	1
	Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	2
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet	1
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet	4
Animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps complet	1
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet	1
Culturelle	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet	1
Technique	Technicien principal de 2ème classe à temps complet	1
	Adjoint technique territorial à temps complet	7
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet	9
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet	2
	Agent de maîtrise à temps complet	3
	Agent de maîtrise principal à temps complet	5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie certifiée conforme,  
 A Crépy-en-Valois, le 4 octobre 2022.

Publié sur le site internet  
 de la commune  
 le : 07 OCT 2022

Françoise NIVASSE  
 Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
 Maire de Crépy-en-Valois




#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
 060-216001750-20221004-DEL2022-10-15-DE  
 Date de télétransmission : 07/10/2022  
 Date de réception préfecture : 07/10/2022